

Groupe de contact Espagne- France-Italie du 23 avril 2021
Comité mixte vitivinicole

Déclaration commune
des organisations professionnelles vitivinicoles espagnoles, françaises et italiennes

Suite à la réunion du groupe de contact du 23 avril 2021 en visioconférence, les organisations professionnelles vitivinicoles espagnoles, françaises et italiennes souhaitent présenter la déclaration commune suivante concernant la situation compliquée du marché, les outils et moyens économiques mis à leur disposition par les pouvoirs publics pour aider tous les acteurs de la filière du vin, en lien avec les propositions législatives de la Commission européenne :

Compte tenu des tensions commerciales surtout entre l'UE et les Etats-Unis, de la crise mondiale Covid-19, qui aura des conséquences aussi dans le long terme qu'il faudra évaluer et du gel d'avril, l'Union européenne et les Etats membres doivent apporter une réponse à la hauteur des enjeux et mobiliser des fonds exceptionnels pour aider la filière

Les organisations considèrent que l'Union européenne et les Etats membres doivent soutenir plus fermement le secteur vitivinicole européen, qui subit depuis longtemps les conséquences économiques des tensions commerciales, de la fermeture de la RHD et de l'annulation de l'évènementiel dans tous les pays, mais aussi, plus récemment, d'un gel historique en pleine floraison du vignoble dans de nombreux pays de l'Union, tout en faisant face à une forte demande sociétale de transition vers encore plus de durabilité.

La Commission doit maintenir l'application des mesures adoptées pour faire face à la crise du Covid-19 et introduire des instruments pour relancer la demande interne et externe, en mettant à disposition des Etats membres des fonds supplémentaires exceptionnels et à un niveau suffisant pour la filière vitivinicole européenne, à la fois pour gérer la crise dans le court terme et aussi pour accompagner la relance dans une perspective à moyen terme, au niveau des investissements mais également de la promotion.

En outre, des mesures de flexibilité sont urgentes, par exemple en matière de restructuration, investissement, promotion, et de durée des autorisations de plantation, qui doivent être prolongées pour permettre aux producteurs de les utiliser quand la situation économique leur permettra de réinvestir.

**La réforme de la PAC : de bonnes avancées,
mais des points importants sont toujours en suspens**

Les organisations soulignent que les négociations relatives au secteur vitivinicole ont permis de bonnes avancées, en préservant une réglementation spécifique et notamment des programmes d'aide au secteur vitivinicole.

Pour autant, les organisations regrettent la réduction du budget de ce programme d'aide, à un moment où la crise frappe la filière et où les efforts demandés pour évoluer vers un nouveau cadre réglementaire impliquent des investissements nouveaux. Dans ce contexte, garantir la sécurité juridique à la filière lors de la transition entre les programmations en 2023 est un enjeu majeur.

Le vin, symbole de l'Europe

Les actions proposées par la Commission dans le cadre des Stratégies « Farm to Fork » et Biodiversité, ou encore le plan de l'UE pour combattre le Cancer, s'inscrivent dans une logique positive que nous saluons : améliorer la qualité de nos produits et la protection de la santé de nos concitoyens.

Mais nous ne pouvons accepter que les produits de notre filière soient stigmatisés au sein de listes de produits nocifs ou interdits, ou que l'accès à certaines aides leur soit retiré.

Le vin est un produit d'histoire, de culture et de traditions européennes, fortement lié aux territoires, et qui compte dans l'économie de l'UE. Il fait partie intégrante du régime méditerranéen, reconnu par l'Organisation Mondiale de la Santé comme l'un des plus sains de la planète et comme patrimoine immatériel de l'humanité. Nous prôtons, en tant que filière responsable, une consommation modérée de vin.

Les professionnels espagnols, français et italiens appellent solennellement leurs gouvernements à soutenir et défendre la filière vin européenne, majeure pour la relance de nos économies et l'avenir de nos territoires.

ORGANISATIONS SIGNATAIRES

ESPAGNE : ASAJA, CECRV, COAG, COOPERATIVAS AGROALIMENTARIAS, FEV, INTERPROFESIONAL VINO DE ESPAÑA, UPA, AEVE.

FRANCE : CONFEDERATION DES VINS IGP DE FRANCE, LA COOPERATION AGRICOLE - VIGNERONS COOPERATEURS, FNSEA, VIGNERONS INDEPENDANTS.

ITALIE: ALLEANZA DELLE COOPERATIVE ITALIANE AGROALIMENTARE, ASSODISTIL, CIA, CONFAGRICOLTURA, COLDIRETTI, FEDERDOC, FEDERVINI, FIVI, UNIONE ITALIANA VINI.